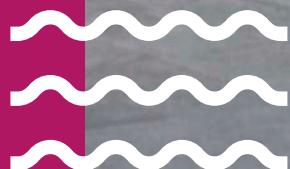
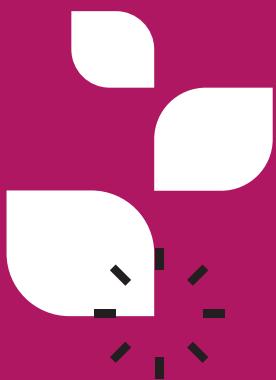


+

clermont
auvergne
métropole

Rapport d'activité

2024



Les 21 communes de la Métropole	04
Que fait la Métropole ?	06
L'institution à la loupe	08
1/ Ressources et modernisation	10
Relations humaines	11
Stratégie financière	12
Pilotage et performance	13
Usages numériques	14
Actions juridiques et achats	15
Politiques contractuelles et alliance des territoires	16
2/ Dynamiques économique et de l'emploi	17
Emploi, insertion et solidarité	18
Accompagnement des entreprises	19
Enseignement supérieur, recherche et innovation	21
Tourisme et relations internationales	22
3/ Attractivité et ingénierie patrimoniale	23
Sports	24
Culture	26
Ingénierie patrimoniale	28
4/ Aménagement durable du territoire	29
Habitat et politique de la Ville	30
Ingénierie, aménagement et mobilité	32
Urbanisme	34
Projets Métropole intelligente	35
Développement durable et énergie	36
5/ Proximité, relations aux territoires et aux usagers	38
Espace public et proximité	39

[Retrouvez le rapport prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés](#)

[Retrouvez le rapport 2024 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement](#)

Édité par Clermont Auvergne Métropole

64-66 avenue de l'Union-Soviétique, BP 40231 - 63 007 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 98 34 00 - Web : clermontmetropole.eu

Directeur de publication : Olivier BIANCHI / Maquette : Direction de la Communication - Clermont Auvergne Métropole

Photographie couverture : centre aquatique Les Hautes-Roches à Chamalières - Jodie Way

Photos : Ludovic Combe, Bouton Production, Adobe Stock, Devillers et Associés, Jodie Way, Cadsin, Yann Cabello, Pierre Perrin Zoko, Pauline Sautarel, Inside Audiovisuel

21

communes de la métropole

PORTRAIT DU TERRITOIRE

NOMBRE D'HABITANTS

150 251

DENSITÉ DE POPULATION

4 808 hab./km²

3 521 hab./km²

1 361 hab./km²

990 hab./km²

2 737 hab./km²

541 hab./km²

902 hab./km²

715 hab./km²

4808 hab./km²

351 hab./km²

1 097 hab./km²

498 hab./km²

637 hab./km²

1 307 hab./km²

738 hab./km²

543 hab./km²

86 hab./km²

746 hab./km²

587 hab./km²

478 hab./km²

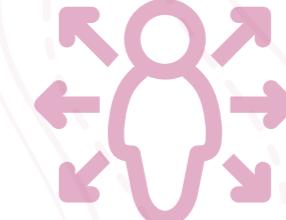
685 hab./km²

78 hab./km²

NOMBRE D'HABITANTS

SUPERFICIE

10 417	Aubière	7,65 km ²
4 167	Aulnat	4,21 km ²
10 977	Beaumont	4,01 km ²
3 767	Blanzat	6,96 km ²
9 045	Cébazat	10,02 km ²
6 681	Ceyrat	9,35 km ²
18 126	Chamalières	3,77 km ²
3 190	Châteaugay	9,08 km ²
	Clermont-Ferrand	42,67 km ²
20 385	Cournon-d'Auvergne	18,58 km ²
1 997	Durtol	4,01 km ²
10 366	Gerzat	16,28 km ²
5 515	Le Cendre	4,22 km ²
9 076	Lempdes	12,3 km ²
2 282	Nohanent	4,2 km ²
3 694	Orcines	42,73 km ²
2 932	Pérignat-lès-Sarliève	3,93 km ²
12 743	Pont-du-Château	21,61 km ²
8 050	Romagnat	16,84 km ²
4 535	Royat	6,62 km ²
4 063	Saint-Genès-Champanelle	51,58 km ²



ÉLUS MÉTROPOLITAINS

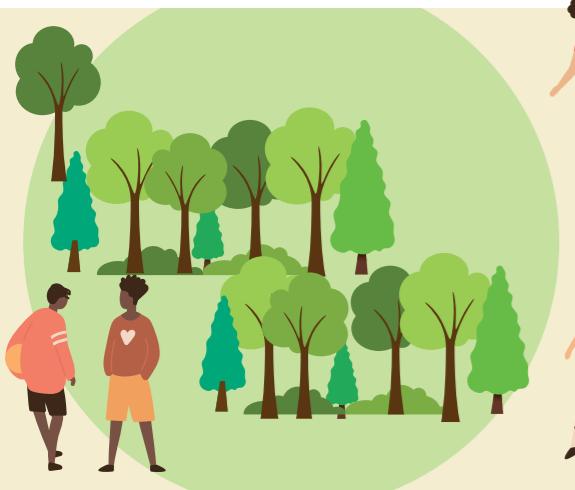


(Source INSEE 2022)

Que fait la Métropole ?

21 communes, 300 000 habitants, 300 km²

(Source INSEE 2021)



LES VOIRIES

La Métropole

- entretient la voirie
- nettoie les espaces publics
- entretient de nombreux espaces verts



L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

La Métropole

- préserve la qualité de l'air et les espaces naturels
- développe les énergies renouvelables
- coordonne la distribution d'énergie (gaz, chaleur)
- coordonne, accompagne et contribue à la transition énergétique et écologique



LES DÉPLACEMENTS

La Métropole

- développe les transports en commun
- favorise la mobilité sur tout le territoire
- encourage les modes de déplacements doux



LE LOGEMENT

La Métropole

- soutient la construction
- finance le logement social
- renforce l'accès au logement pour tous
- soutient la rénovation thermique et la réhabilitation



LA COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole

- collecte et traite les déchets
- gère les déchetteries
- encourage le recyclage et la réduction des déchets ménagers



L'URBANISME

La Métropole

- construit le projet global d'aménagement du territoire dans le respect des principes du développement durable
- garantit le respect des règles d'aménagement et d'utilisation des sols



L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La Métropole

- construit et entretient les grands équipements sportifs et culturels
- soutient la lecture publique et assure le fonctionnement des bibliothèques
- assure le fonctionnement des musées
- assure le fonctionnement des équipements nautiques, du stade Gabriel-Montpied, du stade des Gravanches, de la patinoire, du stadium Jean-Pellez et d'Arténium
- soutient les grands événements sportifs et culturels du territoire ainsi que les associations sportives et culturelles
- est en charge du développement touristique
- soutient l'enseignement artistique et assure le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Clermont-Ferrand



LE CYCLE DE L'EAU

La Métropole

- fournit l'eau potable
- gère l'assainissement
- protège les milieux aquatiques
- prévient les inondations

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Métropole

- favorise l'insertion et l'entrepreneuriat
- attire les entreprises, accompagne leur installation et leur développement
- soutient l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et les pôles de compétitivité



L'institution, à la loupe

Les organismes politiques

84 conseillers métropolitains

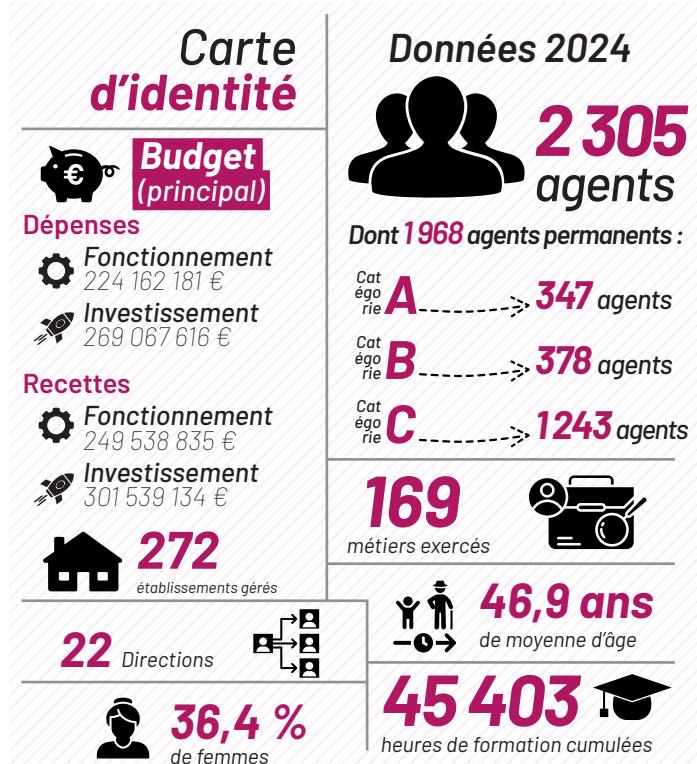
Les conseillers sont élus au suffrage universel direct, lors du scrutin des élections municipales. Le nombre de conseillers et leur répartition par commune privilient une représentation démographique. Ainsi, le Conseil métropolitain se compose de 84 élus dont 41 femmes. Les élus travaillent régulièrement au sein de commissions thématiques et se réunissent une fois par mois pour voter les délibérations permettant d'engager les actions de la Métropole.

Un Président

Élu par les conseillers métropolitains, il est le chef de l'exécutif. Il préside les réunions du Conseil métropolitain et met en œuvre les décisions prises, en s'appuyant sur les services.

Un Bureau, 14 Vice-présidents

Les conseillers métropolitains ont élu le Président et 14 Vice-présidents. Ils forment avec 11 autres conseillers délégués, le Bureau. Chaque Vice-président est chargé de suivre les actions d'un domaine de compétence. Le Bureau se réunit tous les quinze jours pour débattre sur les dossiers, avant qu'ils soient présentés en Conseil métropolitain.



Principaux faits historiques DE LA COLLECTIVITÉ

1967

Création du Syndicat Intercommunal d'Équipement de l'Agglomération Clermontoise (SIEAC).

1993

Création de la COMmunauté de communes de l'Agglomération Clermontoise (COMAC).



+ clermont auvergne métropole

2017

Transformation de Clermont Communauté en Clermont Auvergne Métropole, accompagnant le passage en Communauté Urbaine.

1999

Transformation de la COMAC en Clermont Communauté, accompagnant le passage en Communauté d'Agglomération.

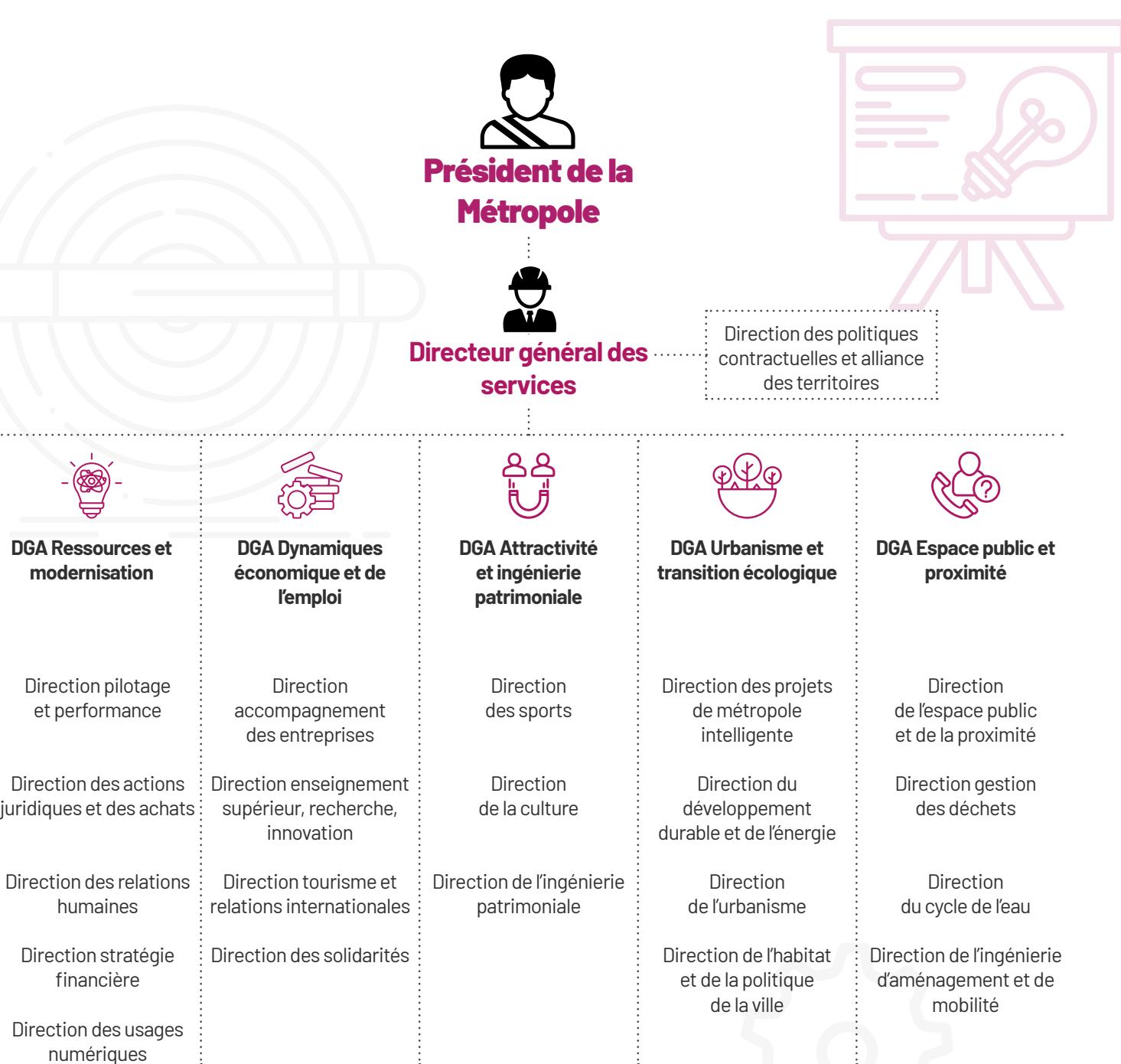


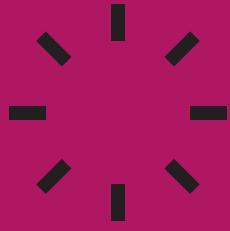
2018

Passage de Communauté Urbaine à Métropole.



L'organisation





01

Ressources, et modernisation

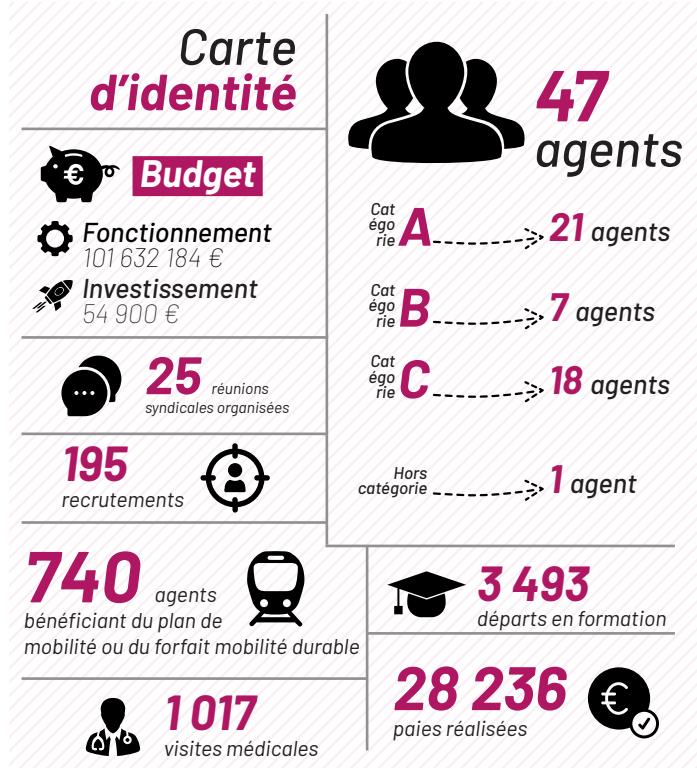




Relations humaines

La Direction des relations humaines a pour missions de :

- assurer l'accompagnement des agents dans toute leur carrière professionnelle : recrutement, paie, carrière, mobilité interne, formation, reclassement ;
- anticiper l'adéquation entre les moyens humains et les besoins de la collectivité par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et le plan de formation ;
- garantir avec les Directions opérationnelles les conditions de travail des agents, la santé, la sécurité au travail et l'accompagnement social des agents ;
- piloter, suivre, maîtriser la masse salariale ;
- gérer le temps de travail ;
- animer le dialogue social et coordonner les instances paritaires ;
- servir d'appui et de conseil auprès des agents et des services.



Principaux faits marquants 2024



01

Préparation de la mise en œuvre des différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat pour une effectivité au 1^{er} janvier 2025 (passage à la carte ticket-restaurant, lancement de la démarche pour un contrat de groupe pour la prévoyance...).



02

Atteinte de l'objectif de 6 % d'emploi de personnes ROTH.



Perspectives 2025



Poursuite du travail pour offrir un contrat de groupe collectif de prévoyance.

Mise en œuvre des différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat effectives au 1^{er} janvier 2025.

Réorganisation des astreintes à la Direction du cycle de l'eau.

Mise en place des ateliers managériaux spécifiques pour les encadrants de proximité.

Préparation et lancement de la Gestion de la Relation Agents (RGA).

Début des réflexions sur les impacts de l'intelligence artificielle dans nos métiers.

Stratégie financière

La Direction de la stratégie financière a pour missions de :

- anticiper les besoins et capacités de financement de la Métropole en s'appuyant sur la prospective et l'analyse financière, la programmation pluriannuelle des investissements l'observation de l'évolution des recettes, notamment fiscales, la gestion active de la dette ;
- préparer et exécuter les budgets avec l'élaboration de la lettre de cadrage, la conduite des travaux de préparation budgétaire et de traduction des orientations dans le rapport annuel préalable au vote du budget, le suivi de l'exécution budgétaire, la préparation des décisions modificatives puis du Compte Financier Unique(CFU) ;
- gérer les crédits métropolitains en matière d'emprunt, de fiscalité, de contributions et dotations, d'AC, de DSC, d'opérations financières et patrimoniales ;
- renforcer la solidarité territoriale avec les communes, dans le cadre du pacte financier et fiscal, avec le suivi des AC, de la DSC, la réalisation du diagnostic financier et fiscal, les travaux de l'observatoire fiscal partagé.

Carte d'identité

Budget

Dépenses

 Fonctionnement 107 998 549 €
 Investissement 142 974 381 €

Recettes

 Fonctionnement 294 432 438 €
 Investissement 351 435 775 €

20

prospectives réalisées



15 budgets et
5 732 lignes budgétaires gérés



22 agents

Catégorie A → 11 agents

Catégorie B → 4 agents

Catégorie C → 7 agents

19 décisions modificatives préparées



235 contrats d'emprunt gérés



25 732 factures traitées



28 formations données sur le Si finances, à 514 utilisateurs



Principaux faits marquants 2024

01

Renforcement du pilotage financier pour préserver le fléchage des crédits attribués lors du vote du budget et des décisions modificatives, suivre le volume de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), planifier les crédits de paiement et adapter en conséquence le recours à l'emprunt sur des durées ciblées par grandes catégories de projets.

02

Accompagnement des Directions pour renforcer la pédagogie sur les démarches engagées : réunions de dialogue budgétaire et financier institutionnalisées dans le cadre de la préparation budgétaire, rencontres avec les référents administratifs et financiers, formations sur le logiciel financier...

03

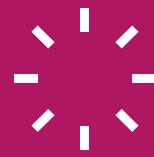
Communication financière, notamment en direction des prêteurs, avec la publication du rapport financier établi sur la base du CFU 2023 et l'organisation d'une séance de présentation et d'échanges



Perspectives 2025

Anticiper les chantiers de début de mandat tels que la revoyure PPI, l'actualisation des scénarios de prospective et leviers pour garantir la solvabilité de la Métropole, la préparation de la refonte du pacte financier et fiscal avec les communes, en renouant les échanges avec les communes sur les leviers potentiels au regard des demandes d'investissement des élus.

Poursuivre la mise en œuvre de la convention de service comptable et financier signée avec la DGFiP avec le contrôle allégé en partenariat et la fiabilisation des procédures, les régularisations de transferts patrimoniaux et le suivi de la TAM.



Pilotage et performance

La Direction du pilotage et de la performance a pour missions de :

- évaluer les politiques publiques ;
- développer le dialogue de gestion en interne et le contrôle de gestion externe ;
- porter l'audit interne sur les dossiers financés par les fonds sociaux européens ;
- calculer des coûts, notamment ceux des services communs ;
- aider aux négociations et pilotages financiers des délégations de service public/concessions ;
- piloter et gérer la mutualisation des services avec les communes ;
- développer et mettre en œuvre des méthodes et outils de pilotage transversaux et d'aide à la décision ;
- sécuriser les données personnelles et informer les services (Délégué à la protection des données mutualisé) ;
- insuffler l'innovation et l'amélioration continue au service de l'usager ;
- animer le laboratoire d'innovation ;
- gérer la salle de créativité.

Carte d'identité

Budget

Fonctionnement 5 234 573 €

Investissement 0 €

69

actions menées pour le plan probité



9

agents

Catégorie A → 6 agents

Catégorie B → 1 agent

Catégorie C → 1 agent

Hors catégorie → 1 agent

136 utilisateurs de l'outil "Portefeuille de Projets Métropolitains"



21

rapports d'activité produits



Perspectives 2025

Montée en puissance du contrôle de gestion avec une équipe renouvelée.

Ancrage de l'outil de gestion de projet.

Réalisation d'une évaluation sur les publics du musée d'art Roger-Quilliot.

Accompagnement de la Direction des actions juridiques et des achats sur l'amélioration de l'accueil usager.

Amélioration des outils de communication internes dans les piscines Androsace et Marcel-Boubat.

Accompagnement de la Direction accompagnement des entreprises sur le pilotage du syndicat de gestion de l'aéroport (SMACFA).

Suites de la réalisation du plan d'action du plan de maîtrise des risques d'atteinte à la probité.

Soutien à la Direction de l'habitat et politique de la ville dans le cadre du renouvellement de la DSP du crématorium.



Principaux faits marquants 2024

01

Généralisation de l'outil de gestion de projets à toutes les Directions pour le suivi de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) et la revue de projets Président.

02

Aboutissement des négociations de l'avenant 10 au contrat de DSP réseau de Chaleur ECLA menées en appui à la DDDE.

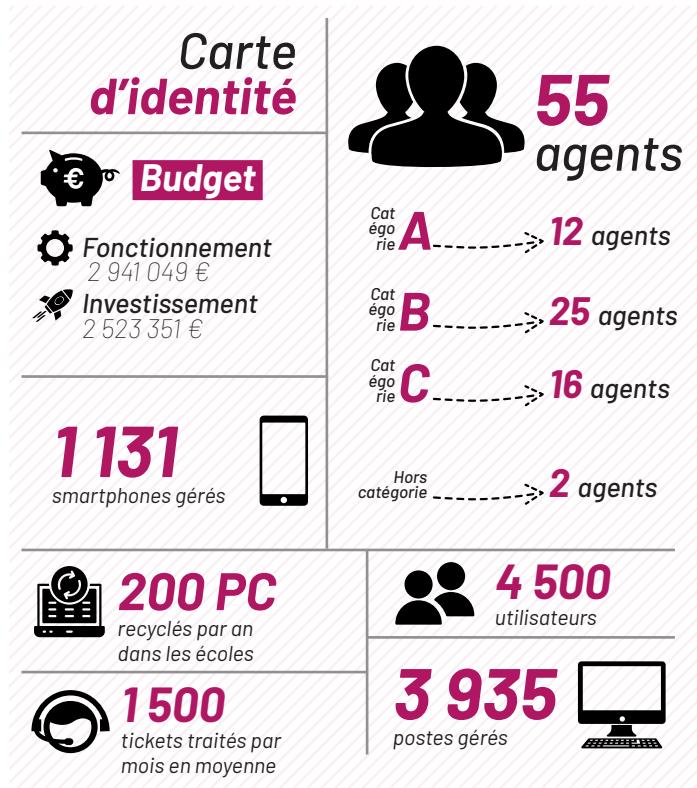
03

Mise en œuvre du plan de maîtrise des risques d'atteinte à la probité : désignation d'un déontologue pour les agents et les élus, réalisation d'un guide de déontologie, formation des agents et des élus, amélioration de process...

Usages numériques

La Direction des usages numériques est l'un des "services communs" de la Métropole mutualisé avec les communes membres. Elle a pour missions de :

- maintenir et exploiter le système d'information afin de satisfaire les critères de qualité de service ;
- participer à la modernisation de la collectivité en permettant le déploiement de nouveaux usages numériques pour les services mais aussi pour les usagers afin de rendre plus accessibles les politiques et services publics ;
- assurer la sécurisation du système d'information et des données.



Principaux faits marquants 2024

01

Acquisition de droits d'usage de fibres noires COVAGE.

L'acquisition de ces droits d'usages permet d'améliorer la performance, la fiabilité et la sécurisation du réseau informatique des sites métropolitains. Cette opération a pour objectif de faire des économies sur les coûts de fonctionnement des abonnements opérateurs historiques (Orange, Adista).

03

Rattachement de la fonction SSI auprès du DGA RM.

La fonction SSI à la Métropole rattachée depuis 2021 auprès du directeur de la DUN ne permettait pas à celle-ci d'être visible de façon transverse. Pour la bonne mise en valeur de la fonction SSI, il a été décidé de rattacher la SSI auprès du DGA RM comme la mission DPO.

02



Déploiement d'un nouvel intranet.

La Ville de Clermont-Ferrand et la Métropole ont travaillé sur une solution commune afin de remplacer les deux Intranet utilisés jusqu'à présent. Objectif : un outil plus convivial avec les technologies actuelles, accessible depuis les ordinateurs et les smartphones (professionnels et personnels).

Perspectives 2025



Remplacement du logiciel Anemone pour la Direction du cycle de l'eau.

Remplacement du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour la Direction de l'urbanisme.

Remplacement de la solution de gestion des déchetteries THORUS.

Migration du logiciel des bibliothèques.

Mise en œuvre d'un logiciel unique pour les musées afin de prendre en compte le Centre de Conservation des musées.

Déploiement de la Gestion de la Relation Agents de la Métropole (GRA)

Déploiement d'une solution de gestion des réseaux d'eau pour la Direction du cycle de l'eau (OneWatter).

Finalisation de la migration de la téléphonie vers la téléphonie sur IP.

Mise en place de « centres d'appels » performants pour les services effectuant de l'accueil au public.

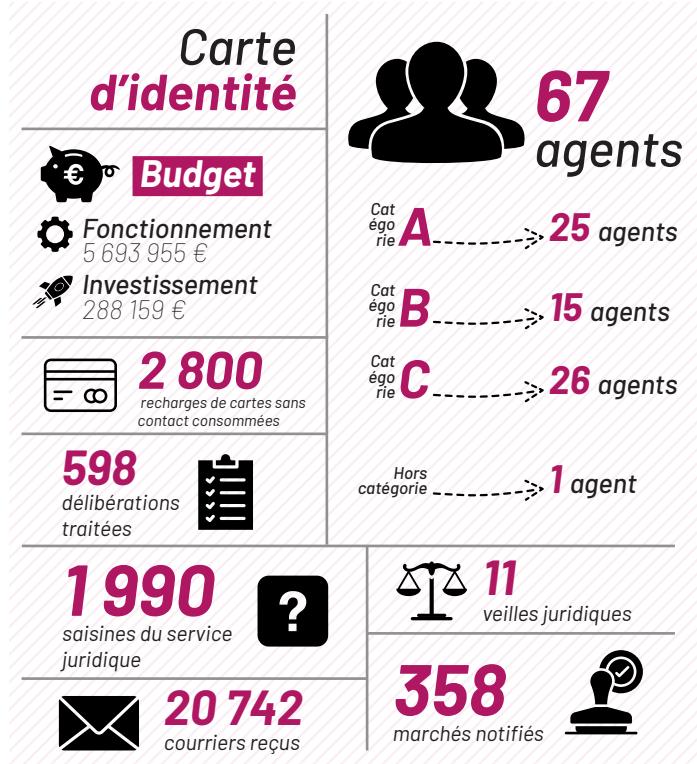
Poursuite de la sécurisation du Système d'Information.



Actions juridiques et achats

La Direction des actions juridiques et des achats a pour missions de :

- assurer la gestion des instances et des services d'administration générale de la Métropole ;
- conseiller les services sur leur politique achat et passer les procédures de marchés publics ;
- sécuriser juridiquement les actes et politiques de la collectivité ;
- renforcer la solidarité territoriale par la mise en œuvre de services communs.



Principaux faits marquants 2024

02

Lancement d'un projet d'accueil métropolitain : optimisation de l'expérience usager. Une démarche qualité a été lancée pour améliorer la prise en charge globale des usagers avec des enjeux multiples : améliorer l'efficacité de la réponse de la Métropole, la prise en charge des usagers et l'image renvoyée.

01

Relance et attribution de nouveaux marchés d'assurance pour la Ville et la Métropole, (responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile, art / expositions, protection juridique pour la Ville, marchés d'assurance dommages aux biens et flotte automobile pour la Métropole).

03

Nouveau process de programmation des achats avec des tableaux préremplis pour faciliter la vie des services et fiabiliser les données d'entrée.



Perspectives 2025

Anticipation de la mutation des activités de la Direction pour garantir une future organisation efficace pour la Métropole. Une redéfinition de la Direction est à projeter pour 2026 afin d'intégrer ces mutations et les évolutions portées par les services (numérisation croissante, automatisation de certaines tâches, croissance de certaines activités, évolution de l'archivage et des modalités de saisine...).

Actualisation de l'organisation de clubs juristes (programmation en juin 2025 d'un club juristes consacré à la communication institutionnelle en période pré électorale).

Refonte du réseau informatique interne dans une logique de sobriété numérique.

Projet Accueil Métropolitain : mise en place d'un plan d'actions incluant la formation des agents, des immersions dans d'autres directions, et l'initiation d'une démarche qualité visant à améliorer globalement la prise en charge des usagers.

Politiques contractuelles et alliance des territoires

La Direction des politiques contractuelles et alliance des territoires a pour missions de :

- mettre en œuvre et suivre les politiques contractuelles ;
- développer des partenariats avec les territoires voisins (notamment le contrat de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne) ;
- optimiser la recherche de financements pour les projets métropolitains et les projets communaux, par le biais de la contractualisation, des appels à projets et des appels à manifestations d'intérêt ;
- piloter la procédure d'attribution du Fonds de Soutien Métropolitain.



Principaux faits marquants 2024

01

Début du volet opérationnel du projet FEMACT-Cities avec des visites de villes pionnières (Vienne et Cracovie) et travail avec les acteurs du territoire sur la thématique égalité femmes-hommes.

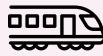


02

Suivi de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



03



Suivi de la candidature du territoire métropolitain pour la mise en œuvre d'un Service Express Régional Métropolitain.



Perspectives 2025

Finalisation du projet FEMACT-Cities avec l'élaboration du plan d'actions avec le groupe local et présentation du plan lors de la dernière réunion transnationale à Cluj en Roumanie.

Finalisation des études conduites dans le cadre du Service Express Régional Métropolitain afin d'entrevoir le coût et la faisabilité technique de la mise en place de ce « RER métropolitain ».



02

Dynamiques économique et de l'emploi

× +



Solidarités

La Direction de l'emploi, de l'insertion et de la solidarité a pour missions de :

- soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- soutenir et impulser des expérimentations sur le territoire ;
- favoriser la création des entreprises ;
- mettre en œuvre la prévention spécialisée sur la métropole ;
- organiser et coordonner le Fonds Métropolitain d'Aide aux Jeunes ;
- mettre en œuvre l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Gerzat / Les Vergnes ;
- contractualiser le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Carte d'identité



Budget

Fonctionnement
4 528 125 €

Investissement
108 880 €

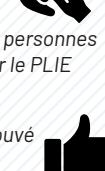
528 171

heures en clauses
d'insertion



1 496

personnes
accompagnées par le PLIE



57% ont retrouvé
un emploi ou une
formation qualifiante



16
agents

Catégorie A → 9 agents

Catégorie B → 2 agents

Catégorie C → 4 agents

Hors catégorie → 1 agent

305 tonnes

de textiles récupérées
(économie circulaire)



Principaux faits marquants 2024



01



Adoption par le Conseil Métropolitain
d'une nouvelle feuille de route
stratégique pour la Direction.



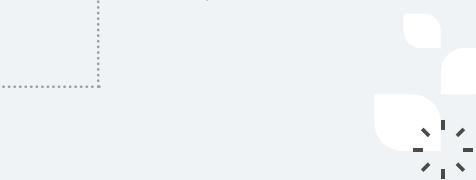
02

Organisation du tout
premier événement
métropolitain dédié à
l'emploi, à l'insertion et à la
jeunesse : Modes d'emploi.



03

Lancement d'un appel à
projets dans le cadre du
Pacte des solidarités,
visant à soutenir les
habitants les plus en
difficulté, en particulier les
jeunes, fortement touchés
par les crises sociales et
économiques.



Perspectives 2025

Ouverture d'une antenne du PLIE au sein de la Maison du Projet de Saint-Jacques.

Nouvelle édition de l'événement
Modes d'emploi à la Coopérative de
Mai, avec l'ambition d'y intégrer un
grand forum de l'emploi.

Réorganisation de la Direction
autour de quatre pôles d'activités :
accompagnement vers l'emploi,
insertion par l'activité économique,
jeunesse, et innovation sociale et
prospective.

Mise en place d'un Comité Local pour
l'emploi, en partenariat avec l'État et
le réseau pour l'emploi.

Pour aller + loin

Rendez-vous sur :
investinclermont.eu.

Accompagnement des entreprises

La Direction de l'accompagnement des entreprises a pour missions de :

- favoriser l'implantation des entreprises grâce à divers leviers (gestion du foncier économique, requalification des zones d'activité, prospection, développement de l'immobilier à vocation économique et de sites d'excellence, schéma d'aménagement commercial...);
- favoriser la création et la croissance des entreprises en proposant un accompagnement de l'entrepreneuriat, un soutien au développement industriel innovant, une gestion des grands comptes, une animation territoriale de proximité, une offre de services aux entreprises...
- animer les filières économiques du territoire dans leur développement (ESS, ICC, numérique, matériaux durables).

Carte d'identité

Budget

 Fonctionnement 1 753 446 €

 Investissement 5 318 595 €

58

entreprises hébergées en pépinières et hôtels d'entreprises 

365 créations d'entreprises 

1 240 emplois créés

1 057

entrepreneurs accompagnés 



16 agents

Catégorie A → **12** agents

Catégorie B → **1** agent

Catégorie C → **3** agents



9 entreprises accompagnées à la transition écologique



580 000 € d'aides directes attribuées à 84 entreprises

16 structures ESS financées.



Principaux faits marquants 2024

01

Feuille de route stratégique 2024-2030 « Accompagnement des entreprises dans leur transition écologique et énergétique » :

Mise en œuvre d'une charte pour un entrepreneuriat durable, un TransiScore (outil d'autoévaluation des entreprises sur la transition écologique et sociale) et des éco-défis avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

02

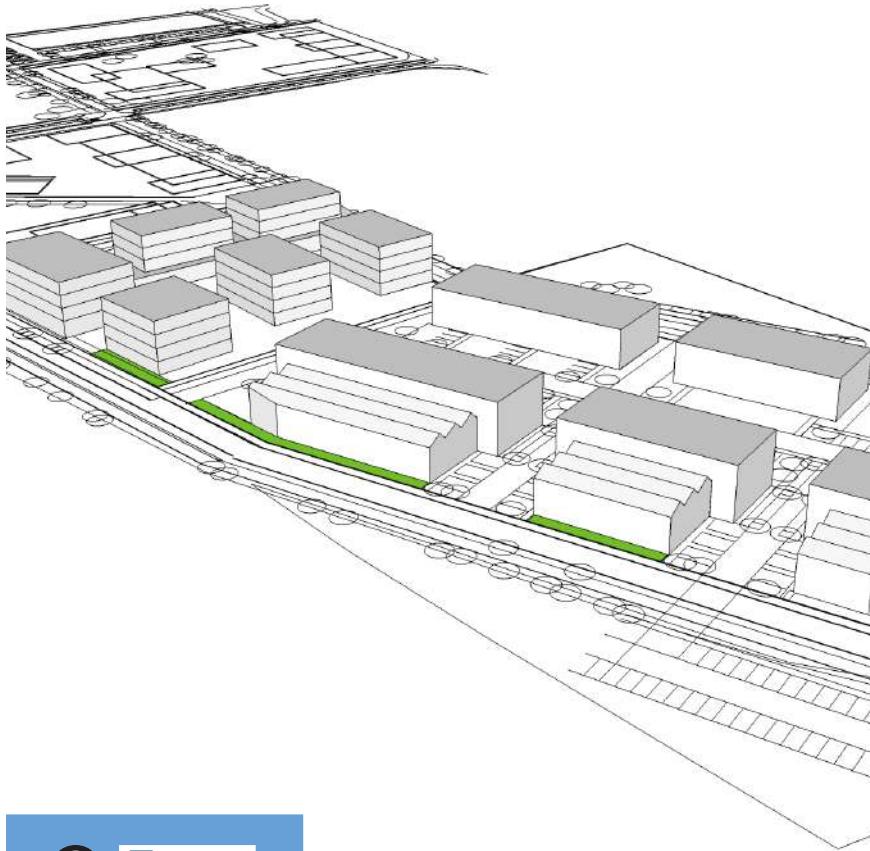
Programme CATAROUX :
Vote d'une enveloppe de 6 M€ de la Métropole pour accompagner les projets économiques de reconversion du site Michelin.

04

Lauréat Rebond Industriel, avec 2 M€ dévolus aux territoires fragilisés par la crise automobile. 42 industriels rencontrés, 11 entreprises aidées.

03

Labellisation Territoire d'Industrie avec Mond'Arverne Communauté : " Clermont Arverne Industrie " est labellisé pour 4 ans.



Zoom Sur

Requalification de la ZAE de Cournon - Le Cendre

70 ans après sa création, la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Cournon-Le Cendre entame une requalification globale et stratégique, concrétisée par la mise en œuvre d'actions d'envergure complémentaires :

- arrivée d'une ligne de tram-bus (projet InspiRe),
- déploiement du schéma cyclable métropolitain,
- requalification des espaces publics,
- mutation du secteur de la gare
- réflexion sur le RER métropolitain.

Le projet permettra une mutation progressive de la ZAE, pour lui donner une attractivité nouvelle et l'adapter aux nouveaux besoins de ses entreprises, habitants et usagers.

En juin 2024, l'avant-projet global de requalification des espaces publics et le choix du périmètre du projet ont reçu leur approbation.

Un foncier en expansion

4,2 hectares de foncier ont été attribués à des entreprises en ZAE, représentant 16 000 m² de constructions.



Perspectives 2025

Poursuite du déploiement de la feuille de route transition écologique.

Poursuite de l'accompagnement des projets Cataroux.

Poursuite des opérations de requalification des ZAE et lancement de nouvelles opérations visant à libérer des fonciers économiques.

Déploiement des dispositifs financiers à destination des entreprises.

Accompagnement reconversion et redynamisation du site Auchan Nord.

Finalisation du bail de l'entreprise ACCM.

Pour aller + loin

Rendez-vous sur :
investinclermont.eu.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

La Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a pour missions de :

- consolider le socle de l'enseignement supérieur, recherche et innovation du territoire métropolitain et d'accentuer la qualité des actions développées et leur visibilité aux plans régional, national et international (CAP 20-25, CPER) ;
- favoriser le développement de projets structurants et identitaires (projets collaboratifs, projets européens, etc.) et en assurer le pilotage stratégique aux côtés des acteurs publics et privés ;
- élaborer puis mettre en œuvre des dispositifs lisibles et originaux en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche, des créateurs d'entreprises, des démarches collaboratives... ;
- coordonner et promouvoir la Clermont Innovation Week ;
- monter et piloter des projets partenariaux à diverses échelles.

Carte d'identité

Budget

 Fonctionnement 1420 532 €
 Investissement 1897 915 €

 21 projets soutenus dans le domaine du développement durable

 750 000 € de soutien au label I-SITE

 6 demi-bourses doctorales

 6 agents

 Catégorie A → 4 agents

 Catégorie C → 1 agent

 Hors catégorie → 1 agent

 3 projets de recherche-action soutenus

 50 événements organisés et

 2 500 participants lors de la Clermont Innovation Week



Principaux faits marquants 2024

01 

Inauguration du Campus Trudaine de Clermont School of Business (nouveau nom de l'ESC Clermont BS).



02 

1^{re} réunion de la gouvernance de l'Innovation.



Perspectives 2025

Lancement du projet ARMED porté par le CHU de Clermont-Ferrand : plateforme mutualisée de recherche sur les dispositifs médicaux .

Création du GESCA (Groupe d'Experts Scientifiques Clermont Auvergne) pour l'Habitabilité Durable des Territoires, Projet « Eau ».

CPER 2021-2027 : mise en œuvre sur le volet bâtiments (Campus Gergovia ...).

Pour aller + loin

Rendez-vous sur : investinclermont.eu.

Tourisme

La Direction du tourisme a pour missions de :

- définir et mettre en œuvre des orientations stratégiques de développement touristique du territoire ;
- assurer la collecte de la taxe de séjour métropolitaine et l'optimisation de sa recette ;
- assurer le suivi de l'activité de la Société Publique Local Clermont Auvergne Volcans (Office du tourisme métropolitain) et la mise en œuvre de son contrôle analogue.



*Données 2024 (au 25/08/25)



Principaux faits marquants 2024

01

Négociation et conclusion d'un contrat de DSP commune avec Mond'Arverne Communauté (convention de regroupement d'autorités concédantes) pour la délégation de la gestion de l'Office de Tourisme intercommunautaire à la SPL Clermont Auvergne Volcans pour les années 2025 à 2028.



02

Finalisation des travaux de rénovation de l'espace accueil et de la boutique de la Maison du Tourisme à Clermont-Ferrand pour la SPL Clermont Auvergne Volcans : budget total de 150 000 € TTC.



Perspectives 2025

Schéma de signalétique touristique et d'interprétation du patrimoine : déploiement des panneaux du 1^{er} juillet au printemps 2026.

Collecte et gestion de la taxe de séjour de Mond'Arverne Communauté : mise en œuvre au 1^{er} mars 2025.

Fonds d'Ingénierie Tourisme Responsable : validation et vote des aides à destination des socioprofessionnels qui souhaitent entrer dans une démarche de tourisme durable.

Étude confiée à des étudiants dans le cadre de la convention avec l'UCA, pour proposer une offre de découverte et d'itinérance touristiques à partir de la Via Arverna.

Choix des sites pour le nouveau projet "Belvédères" (projet du Conseil départemental du Puy-de-Dôme) et propositions des aménagements pour un site, dans le cadre d'une convention avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.

Pour aller + loin

Rendez-vous sur : clermontauvergnevolcans.com.



03

Attractivité et ingénierie patrimoniale



Sports

La Direction des sports a pour missions de :

- exploiter les équipements sportifs en favorisant l'accès à tous les niveaux de pratique sportive ;
- construire ou réhabiliter les équipements sportifs structurants et d'envergure métropolitaine ;
- contribuer à la promotion du sport sur le territoire, notamment l'éducation physique et sportive des scolaires ;
- soutenir le sport de haut niveau ;
- développer le sport féminin en contribuant à sa professionnalisation ;
- accompagner les projets de création de clubs métropolitains et de centres de formation ;
- faire rayonner la Métropole à travers l'accueil et le soutien à des manifestations d'envergure nationales et internationales ;
- développer un réseau des clubs majeurs afin de promouvoir l'image de la Métropole par le sport professionnel.

Carte d'identité

Budget

 Fonctionnement 4 508 342 €

 Investissement 28 413 164 €

2 296 046

personnes ont fréquenté les équipements sportifs de la Métropole

 dont 796 903

au sein des piscines

30

clubs accompagnés



173 agents

Catégorie A → 9 agents

Catégorie B → 48 agents

Catégorie C → 116 agents

15 manifestations accompagnées



1822 078 €

d'aide directe pour les clubs



11

équipements gérés



Principaux faits marquants 2024

01

Réouverture du centre aquatique Les Hautes-Roches à Chamalières.



02

Accompagnement des athlètes de haut niveau qualifiés aux Jeux Olympiques de Paris 2024 : Clermont Auvergne

Métropole a attribué une bourse individuelle d'accompagnement d'un montant de 10 000 € aux 6 athlètes de son territoire qualifiés aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

05

Poursuite des travaux d'extension des tribunes du Stade Gabriel-Montpied.



04

Développement du sport féminin : réaffirmation d'une politique volontariste en faveur du développement du sport féminin, dans l'accès au sport sur tout le territoire de la Métropole, intensification du soutien au sport féminin afin de lui permettre de gravir les échelons vers le plus haut niveau.

03

Pilotage du savoir nager : accompagnement de la natation scolaire primaire (2 804 enfants), organisation de stages d'aisance aquatique (618 enfants), stages "j'apprends à nager" à destination principalement d'enfants issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).



Zoom Sur

Réouverture du centre aquatique Les Hautes-Roches à Chamalières

Le Centre Aquatique Les Hautes-Roches a rouvert ses portes le 29 avril 2024 après un an et demi de fermeture pour rénovation. Ces travaux ont pour objectifs de diminuer la consommation énergétique de l'équipement d'eau moins 30 % (remplacement complet de la chaufferie, réfection des systèmes de traitement de l'air et de l'eau, reprise complète de l'isolation de la toiture...), améliorer l'accueil des usagers et du personnel (meilleure accessibilité du hall d'accueil, gestion des flux optimisée...), créer un espace détente avec jacuzzi, sauna et hammam.

Afin de mieux répondre aux attentes des usagers de cet équipement nautique, le choix des activités et des plages horaires a également été revisité de façon que les services proposés entre chaque piscine métropolitaine soient complémentaires et correspondent aux objectifs de la politique sportive métropolitaine.

Poursuite des travaux d'extension des tribunes du Stade Gabriel-Montpied

Les travaux d'extension des tribunes du stade Gabriel-Montpied ont débuté en juin 2023, en site ouvert.

Ils visent à construire une tribune (en face de l'historique tribune Gergovie) d'une capacité de 6 000 places assises, portant la capacité totale du stade à 17 000 places.

Cette nouvelle tribune regroupera des places pour le grand public, des places à prestations, des espaces professionnels et des espaces sportifs avec, au rez-de-chaussée, un gymnase qui sera utilisé par les scolaires et les associations de quartier, en plus de l'usage interne de l'équipe professionnelle du Clermont Foot 63.

L'ouverture au public est prévue au printemps 2026.



Organisation d'événements

En 2024, la Métropole a accueilli et soutenu de nombreuses compétitions sportives : X-Athletic, match de l'équipe de France Féminine de handball, Gala de l'équipe de France de Patinage, Gala de l'équipe de France de Natation Synchronisée, Finales SUPERSEVEN rugby catégorie U16/U18, Championnat de France de judo catégorie Cadets, Tournoi International 3x3 Basket, Ping Tour, Championnat de France de BMX, Championnat d'Europe de Baseball 5, Championnat de France de Rugby Fauteuil.



Perspectives 2025

Stade nautique Pierre-de-Coubertin : travaux sur le bassin ludique (carrelage goutte / grille de reprise fond rivière), ajout d'un déchloraminateur sur le bassin de 33 mètres, mise en place de 4 caméras.

Centre Aquatique Les Hautes-Roches : changement de la masse filtrante du bassin à vagues.

Piscine Marcel-Boubat : travaux de menuiserie sur la banque d'accueil, de mise en sécurité et déclairage sur le bassin intérieur.

Piscine Jacques-Magnier : changement du liner.

Piscine Androsace : travaux de menuiserie sur la banque d'accueil.

Arténium : création d'un local de stockage.

Stadium Jean-Pellez : reprise du revêtement de la piste d'élan du saut à la perche et installation de nouvelles caméras.

Stade Gabriel-Montpied : travaux de réhabilitation du terrain synthétique et poursuite des travaux d'extension.

Patinoire : relance de l'étude pour les travaux de rénovation de la piste, des rambardes, des vestiaires... et achat d'une surfaceuse.

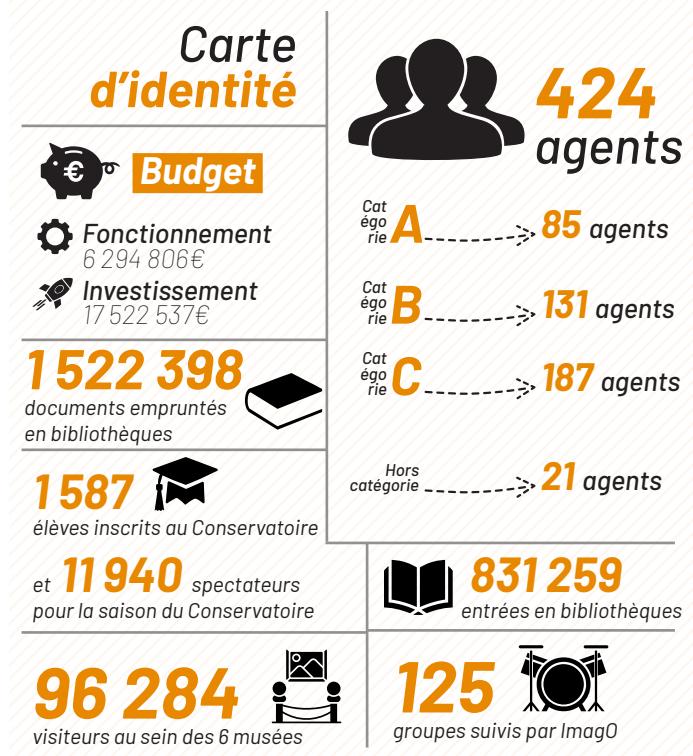
Pour aller + loin

Rendez-vous sur : clermontmetropole.eu, rubrique « Bouger, se divertir ».

Culture

La Direction de la culture a pour missions de :

- faire de la culture un levier de l'attractivité et du rayonnement du territoire par la construction, la gestion et le soutien aux équipements culturels ;
- soutenir des projets majeurs à forte visibilité et porter la coopération culturelle régionale (projets structurants, fédération des forces vives culturelles...);
- faire de la culture un outil de solidarité territoriale par le maillage du territoire d'équipements culturels et l'animation - coordination de projets ;
- développer la politique artistique et culturelle à travers l'action culturelle, l'enseignement artistique, la lecture publique, les musées et le patrimoine ;
- favoriser le développement des filières, en lien avec l'économie.



Principaux faits marquants 2024



01

Ouverture de la salle des Ex-voto rénovée au musée Bargoin en juin 2024.



02

Culture accessible : amélioration de l'offre à destination des publics empêchés dans les bibliothèques et temps fort à l'automne.



03

Obtention du Label Pays d'art et d'histoire après présentation en Commission régionale le 4 avril et conventionnement avec l'État.

04

Grandes expositions avec les Musées nationaux au MARQ : Le panier de fraises de Chardin en lien avec le musée du Louvre, « Guimet + » en lien avec le musée national des arts asiatiques - Guimet.



Zoom Sur

Chantier de la bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu

Démarré en 2021, le chantier consiste en la réhabilitation du bâtiment Dijon le plus ancien de l'Hôtel-Dieu, construit dans les années 1770 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Entièrement rénovées et mises en valeur, ses trois ailes abriteront des salles de lecture et de travail. Au centre du projet, une extension spectaculaire à double hauteur, le forum, vitré et lumineux, articulera les différents espaces. Il comprendra un hall d'accueil convivial, un amphithéâtre de 200 places, une salle d'exposition, un espace numérique et jeux vidéo et un salon de détente. Ce forum vitré s'étendra jusqu'au pied du grand escalier de pierre, symbolisant l'ouverture sur la ville historique... et sur l'horizon du puy de Dôme.

Les mois qui viennent vont permettre d'achever le gros œuvre du forum pour ensuite en construire la charpente métal et bois.

Centre de conservation des musées de la Métropole

Clermont Auvergne Métropole met en œuvre le « Plan musées », un plan d'action scientifique et culturel des 6 musées métropolitains. Ils bénéficieront à terme de nouvelles orientations scientifiques et muséographiques et d'un Centre de conservation mutualisé.

La création de ce Centre est une première à l'échelle régionale.

L'approbation du permis de construire a eu lieu le 3 mai 2024.

Journées européennes du Patrimoine 2024, lancement officiel du Label PAH

La 41^e édition des Journées Européennes du Patrimoine et du Patrimoine a marqué un tournant dans l'histoire de notre territoire. Cette année, les thèmes « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions » et « Patrimoine maritime » coïncident avec l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire pour l'ensemble des 21 communes. Ce label est une reconnaissance officielle de l'importance et de la diversité patrimoniale de notre territoire.

Perspectives 2025

Fermeture des médiathèques de Jaude et du Patrimoine en août 2025 pour préparer l'ouverture de la bibliothèque Métropolitaine de l'Hôtel-Dieu. Mise en place de services de substitution.

Renouvellement de la labellisation « Pôle Associé BNF » pour la bibliothèque du Patrimoine pour 5 ans.

Choix du maître d'œuvre pour la Cité du court.

Chantier des collections : démarrage des chantiers dans les musées.

Retour et exposition du groupe sculpté antique du « Cavalier à l'anguipède » au musée Bargoin.

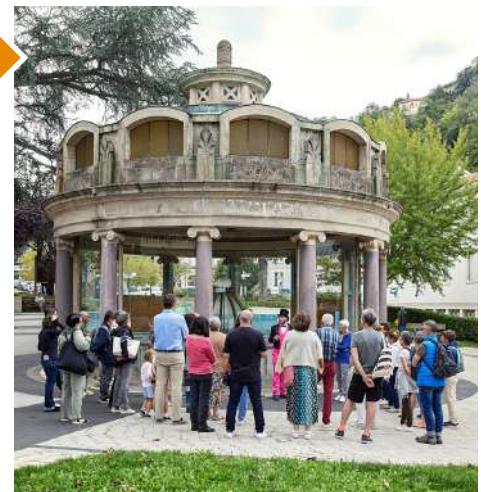
Exposition Japon au MARQ, en collaboration avec le musée national des arts asiatiques - Guimet.

Nouveau projet d'établissement au Conservatoire.

200 ans de l'ESACM (École supérieure d'art de Clermont Métropole).

Pour aller + loin

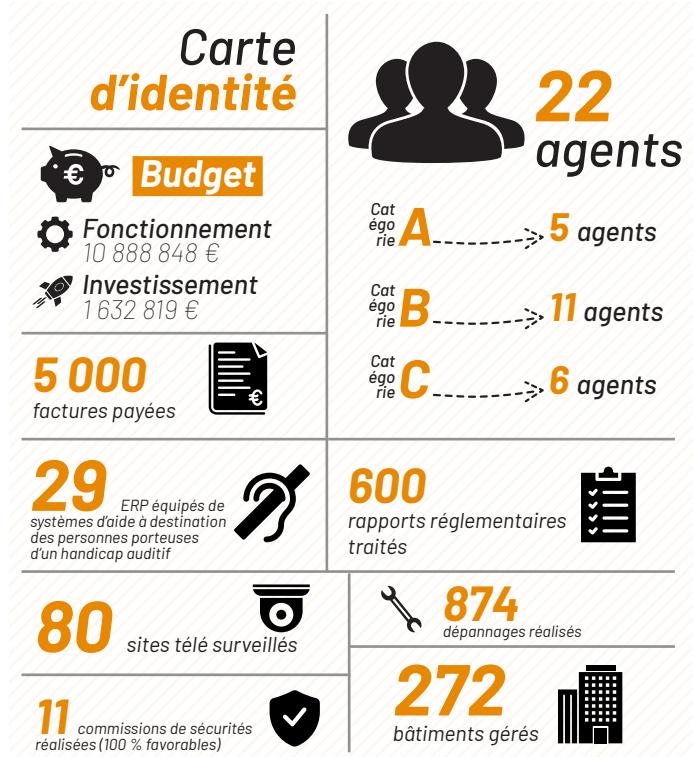
Rendez-vous sur :
clermontmetropole.eu, rubrique « Bouger, se divertir ».



Ingénierie patrimoniale

La Direction de l'ingénierie patrimoniale a pour missions de :

- assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations courantes d'investissement en lien avec les exploitants de bâtiments ;
- assurer la gestion technique, l'exploitation et la maintenance quotidienne du patrimoine bâti ;
- élaborer et mettre en œuvre le schéma de mise en accessibilité du patrimoine bâti aux personnes en situation de handicap ;
- élaborer et mettre en œuvre la politique de gestion de l'énergie sur le patrimoine bâti en lien avec les Directions utilisatrices ;
- élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur patrimonial en termes d'amélioration énergétique ;
- initier un virage numérique dans la gestion de la donnée propre aux missions de la Direction.



Principaux faits marquants 2024

01 

Réhabilitation énergétique du bâtiment du Limousin (ex conciergerie).



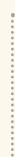
02

Passation du 1^{er} marché métropolitain respectant le SPASER sur les prestations de nettoyage.



03

Première expérimentation de valorisation (revente) de matériaux récupérés d'un chantier.



Perspectives 2025

Arrivée du référentiel Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur Building Information Modeling (GMAO BIM) qui permettra de développer l'utilisation de l'outil CARL DIP et de déployer plus largement la démarche BIM.

Arrivée de l'économie de flux qui permettra le déploiement d'un outil de suivi des consommations énergétiques en vue d'optimiser les consommations.

Élaboration des scénarios du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) sur 128 bâtiments soit 150 000 m².





04

Aménagement durable du territoire



Habitat et politique de la Ville

La Direction de l'habitat et de la politique de la ville a pour missions de :

- animer et mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- mettre en œuvre la politique de peuplement et d'équilibre territorial ;
- réformer la demande et les attributions de logements ;
- piloter et suivre la programmation de logements neufs ou réhabilités ;
- animer et suivre le schéma d'instance et de gouvernance du PLH ;
- piloter et suivre les aides sur le parc public et privé (programmation, instruction...) ;
- mettre en œuvre la délégation des aides à la pierre de l'État ;
- mettre en œuvre le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire ;
- développer des projets de logements à destination des publics spécifiques (jeunes, seniors...) ;
- mettre en œuvre le Fonds de Solidarité Logement (FSL) ;
- copiloter l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) logement d'abord avec le Département et de participer au Pacte des Solidarité ;
- mettre en œuvre et piloter le Contrat de ville (appel à projets, poursuite et développement de nouveaux projets en cohérence avec les axes du CDV) ;
- piloter, coordonner et mettre en œuvre le NPNRU ;
- gérer le crématorium métropolitain.

Carte d'identité

Budget

Dépenses

Fonctionnement 2 828 403 €

Investissement 13 209 058€

3 000



particuliers conseillés pour la rénovation de leur logement avec RénovAction63.

61% d'occupation

des aires d'accueil des gens du voyage



30 agents

Catégorie A → 16 agents

Catégorie B → 5 agents

Catégorie C → 9 agents

165 opérations menées dans le cadre du NPNRU

193 logements subventionnés dans le cadre du PIG



Principaux faits marquants 2024

01

Renforcement du rôle de pilote de la politique locale de l'habitat avec la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat, de la réforme des attributions et passage de la délégation des aides à la pierre de type 3 sur le parc public.

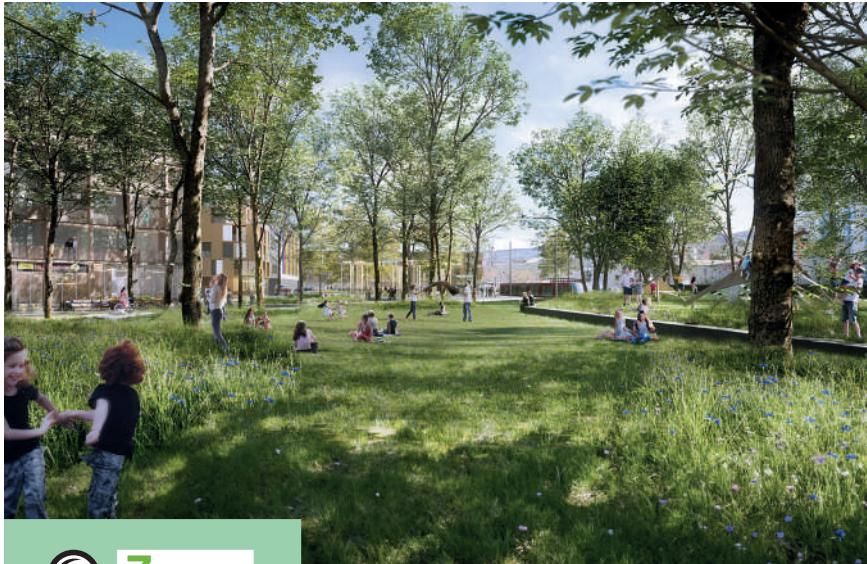
02

Signature officielle du Contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » permettant la mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville et du soutien aux Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville dont le nouveau QPV centre de Clermont-Ferrand.

03

Poursuite du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - NPNRU sur les 3 quartiers, notamment le déploiement des Traités de Concession d'Aménagement avec l'accélération de la phase opérationnelle.

Aménagement durable du territoire



Zoom Sur

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Clermont Auvergne Métropole mène de longue date une politique volontariste en matière de politique de la ville, de rénovation urbaine et de mixité sociale, sur l'ensemble du territoire de la métropole et particulièrement dans les quartiers prioritaires. En décembre 2014, trois quartiers de la métropole ont été retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 (NPNU), parmi les 200 quartiers sélectionnés d'intérêt national par l'ANRU (Saint-Jacques Nord, La Gauthière et Les Vergnes).

La Gauthière

Ouvrir le quartier sur l'Ouest, restructurer le centre commercial, valoriser le groupe scolaire, créer des espaces de convivialité, poursuivre la réhabilitation de l'habitat et accueillir de nouveaux logements et de nouveaux habitants, aménager les espaces publics.



Les Vergnes

Créer un lieu de vie en cœur de quartier, développer les liaisons avec la Grande Plaine en restructurant les circulations, compléter l'offre en équipements publics, développer l'attractivité de l'habitat, renforcer l'offre économique et de santé.



Saint-Jacques Nord

Rendre le quartier plus agréable dans un environnement apaisé et végétalisé, développer les mobilités durables, diversifier l'offre d'habitat et de services pour accueillir de nouveaux publics, ouvrir le quartier Saint-Jacques sur le centre-ville.

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH est un document stratégique élaboré pour 6 ans (2023 – 2028), qui permet de mettre en œuvre les politiques locales de l'habitat. Après un diagnostic du territoire, il définit de grandes orientations et un plan d'actions décliné pour chaque commune de la Métropole.

Il détermine également les grandes orientations pour répondre aux besoins en logement et parcours de vie des habitants. Il s'articule avec l'ensemble des politiques publiques : urbanisme, transition énergétique, mobilité, emploi, économie, politiques culturelles, santé...



Perspectives 2025

Poursuite de la mise en œuvre du nouveau Programme Local de l'Habitat et de la réforme des attributions des logements sociaux.

Mise en œuvre du nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » et du soutien aux QPV.

Poursuite de la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre de l'État de type 3 sur le parc public.

Signature et lancement du Pacte territorial métropolitain FranceRénov' en partenariat avec l'État et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Préparation du lancement de l'expérimentation du permis de louer.

Poursuite du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur les 3 quartiers, notamment le déploiement des Traité de Concession d'Aménagement (TCA) sur Saint-Jacques et Les Vergnes et la préparation d'un TCA pour La Gauthière.

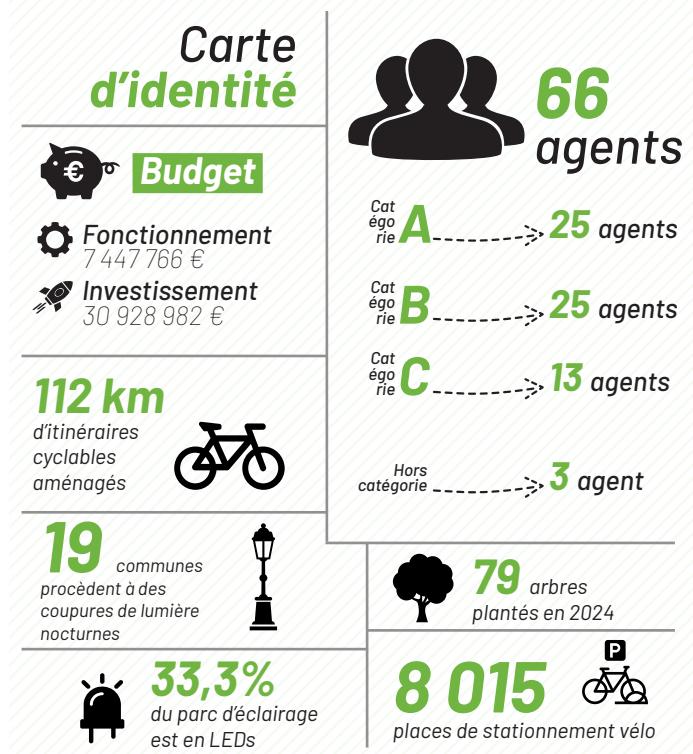
Pour aller + loin

Rendez-vous sur : clermontmetropole.eu, rubrique « Habiter, se déplacer ».

Ingénierie, aménagement et mobilité

La Direction ingénierie, aménagement et mobilité a pour missions de :

- assurer le pilotage technique de grands projets d'aménagement du territoire, en qualité de maître d'ouvrage, mais aussi, pour une partie d'entre eux, de maître d'œuvre ;
- prendre en charge l'essentiel des aspects de gestion patrimoniale de voirie : état des infrastructures, des ouvrages d'art, de l'éclairage public et de la signalisation tricolore ;
- mettre en œuvre les politiques publiques en lien avec la mobilité : promotion du vélo et des modes actifs, gestion des parcs de stationnement métropolitains et de la fourrière automobile.



Principaux faits marquants 2024

01

Profonde mutation de la configuration urbaine du "ring" clermontois par la modification du plan de circulation (passage à double sens), l'insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle et le traitement qualitatif associé des carrefours qui le jalonnent.



03

Accompagnement de la faisabilité, de la construction, de la définition du fonctionnement des futurs parkings relais et réalisation d'une étude pour la remise en état des parkings gérés par la Métropole dans l'optique de futurs travaux (gros œuvre, ascenseur...).

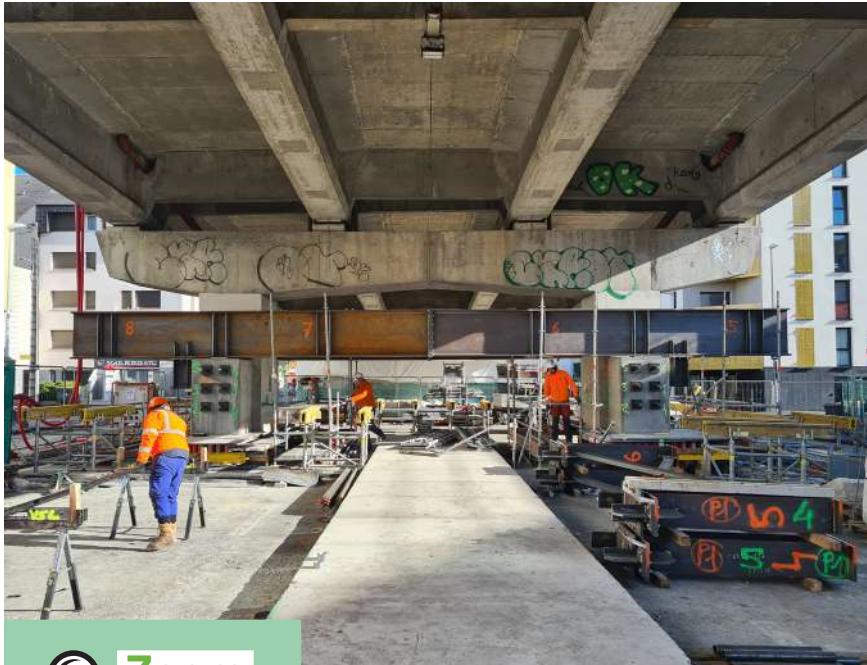


02

Rétrofit de 30 lanternes historiques du centre-ville de Clermont-Ferrand, consistant à remplacer les anciennes ampoules par des cellules Led.



Aménagement durable du territoire



Zoom Sur

Renforcement structurel du viaduc Saint-Jacques

Construit en 1967, il supporte depuis 2006 la ligne A du tramway et est un axe majeur d'entrée dans Clermont-Ferrand. En 2019, des investigations ont conclu que les bétons du viaduc étaient pollués par les chlorures, entraînant une détérioration importante nécessitant d'importants travaux. Les travaux débutés en 2023 se poursuivent jusqu'en avril 2025 (démolition des bétons des piles sur 7 cm, remplacement par un Béton Fibré Ultra Haute Performance, réparation des garde-corps endommagés, reprise du revêtement des trottoirs...).



Requalification de l'avenue du Mont-Dore à Ceyrat

Cet aménagement va permettre de sécuriser cette entrée de ville, de renforcer la mixité des modes de déplacement (transport de proximité, vélo, randonnées) et de végétaliser le quartier avec la plantation d'arbres et la création d'une ambiance végétale variée le long de ce linéaire d'un kilomètre.



Perspectives 2025

Intégration de nouveaux matériels de signalétique et gestion des interfaces avec le matériel existant dans le cadre de la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service en fin d'année.

L'année 2025 sera une année de livraison de plusieurs projets dont les études opérationnelles ont été menées par le Service Paysage et conception des espaces publics : aménagement cyclable rue Poncillon à Clermont-Ferrand, route de Nohanent à Blanzat, traversée du bourg de Manson à Saint-Genès-Champanelle, avenue de la Libération à Clermont-Ferrand.

Transformation des boulevards sud à Clermont-Ferrand

Cette opération marque le début de la mise en œuvre du Schéma Multimodal de Déplacement. Sur ces boulevards, plusieurs changements sont intervenus avec notamment l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (prévues au Schéma Directeur Cyclable), mise en double sens de circulation du "ring" clermontois pour les véhicules (faciliter la circulation des bus, vélos et piétons dans le centre-ville de Clermont-Ferrand). Ces travaux ont permis d'intégrer plus de végétation et de réaménager qualitativement plusieurs places et placettes.

Le chantier a débuté en juillet 2023 et s'est achevé au printemps 2024.



Pour aller + loin

Rendez-vous sur : clermontmetropole.eu, rubrique « Habiter, se déplacer ».

Urbanisme

La Direction de l'urbanisme a pour missions de :

- faire émerger un projet de territoire partagé et harmonieux ;
- valoriser les spécificités du territoire dans le cadre des politiques nationales ;
- déterminer les conditions d'un aménagement respectueux des principes de développement durable.



Principaux faits marquants 2024

01

Poursuite de la procédure de PLUi (arrêt du dossier, clôture de la concertation, consultation des partenaires et des communes, préparation de l'enquête publique...).

03

Achat du Pavillon du Gouverneur de la Banque de France pour 1,1 million d'euros par l'intermédiaire de l'EPF.

02

Lancement des travaux du parc Saint-Jean.



Perspectives 2025

Mise en place d'un nouveau logiciel et d'une plateforme dématérialisée qui va fortement mobiliser le service instruction des autorisations d'urbanisme, avec toute une phase de formation à mettre en place auprès des instructeurs et des communes adhérentes au service commun.

Adoption du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui va générer une phase d'appropriation importante des nouvelles règles régissant les autorisations d'urbanisme et nécessiter de nouvelles modalités de travail.

Validation de la convention de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) sur le secteur Saint-Jean / Le Brézet en vue d'une requalification progressive du quartier.

Pour aller + loin

Rendez-vous sur : clermontmetropole.eu, rubrique « Habiter, se déplacer ». plu.clermontmetropole.eu

Aménagement durable du territoire



Projets de Métropole intelligente

La Direction des projets de métropole intelligente a pour missions de :

- accompagner la transition de la Métropole sur les enjeux citoyens : réinterroger la relation au citoyen, favoriser l'inclusion numérique... ;
- accompagner la transition de la Métropole sur la culture de l'organisation : participer à la montée en compétence sur la question des datas, accompagner la prospective, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, l'optimisation de l'organisation du travail ;
- accompagner la transition de la Métropole sur les enjeux technologiques : copiloter des expérimentations de nouvelles technologies ou outils innovants, offrir des données métropolitaines sous format numérique.

Carte d'identité



Budget

Fonctionnement
29 090 €
Investissement
0 €



8 agents

Catégorie A → 5 agents

Catégorie B → 3 agents

59

télé-services en ligne
sur le portail « ICI »



85

jeux de données
publiés (open data)



204

personnes formées
à la data



Principaux faits marquants 2024



01



Lancement de la refonte de
proxim'cité et intégration dans
le portail ICI.



02



Lancement d'études data
en mode projet auprès des
métiers.

03

Construction de
l'observatoire foncier
métropolitain : création
d'une plateforme dédiée
regroupant différents outils
et référentiels, tableaux
de bord, versement des
premières données locales,
formation des agents...



Perspectives 2025

Livraison de l'observatoire foncier
métropolitain.

Mise en ligne de la nouvelle version
de Proxim'cité.

Formalisation de la stratégie data
au service du territoire et pour
intégration à la réflexion sur l'IA.

Intégration de 3 nouvelles communes
dans le portail ICI.

Pour aller + loin

Rendez-vous sur :
opendata.clermontmetropole.eu
ici.clermontmetropole.eu

Développement durable et énergie

La Direction du développement durable et de l'énergie a pour missions de :

- animer de façon transversale la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'ensemble des politiques de la collectivité ;
- évaluer la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des politiques et rédiger le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de la collectivité ;
- mettre en œuvre un certain nombre d'actions relatives à ces enjeux, notamment sur l'éducation à l'environnement, la valorisation du patrimoine naturel, l'agriculture, la mobilité durable, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- assurer le rôle d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (gaz, chaleur, électricité) ;
- assurer la gestion des risques naturels et technologiques.



Principaux faits marquants 2024

01

Adoption d'une Charte Logistique Urbaine Durable.

02

Réseau de chaleur Clauvâé : achèvement des principaux travaux de 1^{er} établissement et première livraison de chaleur sur un exercice complet.



04

Installation du 1^{er} maraîcher Ceinture Verte au Cendre.



03

Obtention de la troisième étoile du Label Territoire engagé pour la Transition écologique - Climat Air Énergie.

Aménagement durable du territoire



Zoom Sur

Ferme du Rebond : première étape vers l'autonomie alimentaire

Fruit d'une collaboration entre Clermont Auvergne Métropole, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, La Ceinture Verte Groupe et divers acteurs du monde agricole, cette ferme représentera un jalon important contribuant aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'objectif du PAT est de tendre vers 50 % d'autonomie alimentaire en fruits et légumes d'ici 2050 sur le territoire métropolitain.

Cette ferme sera inaugurée en 2025.

Élargissement du périmètre ZFE

Instaurée par la loi Climat et résilience de 2021 et rendue obligatoire d'ici 2025 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants, la ZFE clermontoise a été mise en place le 1^{er} juillet 2023, dans le cadre d'une année pédagogique. Elle vise à interdire la circulation et le stationnement des véhicules professionnels les plus polluants (PL et VUL non classés) au sein d'un périmètre limité à la ville de Clermont-Ferrand. Parallèlement à sa mise en place, une aide financière à

l'acquisition, à la location avec option d'achat ou à la location longue durée d'un véhicule utilitaire léger (VUL) ou d'un poids lourd (PL) « à faibles émissions » neuf ou d'occasion est proposée par la Métropole aux professionnels. Cette aide intervient en complément des mesures prises par l'État (bonus écologique, prime à la conversion, suramortissement fiscal). En 2024, la ZFE a été étendue à l'ensemble des 21 communes de la Métropole, à l'exception des axes autoroutiers.

Charte Logistique Urbaine Durable

La logistique urbaine (livraison des marchandises de consommation au cœur des villes) représente 20 % du trafic urbain pouvant générer jusqu'à 50 % des particules fines et 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Fort de ce constat et afin de lutter contre la pollution de l'air et le dérèglement climatique, Clermont Auvergne Métropole s'est dotée, en concertation avec les secteurs privés et publics, d'une charte qui intègre la logistique urbaine dans un processus de développement durable. Elle en identifie les enjeux et propose les actions possibles en lien avec les leviers à disposition de la collectivité.



Perspectives 2025

Relance du Fonds Air Bois.

Lancement du Schéma directeur des réseaux de chaleur et du froid renouvelable et de récupération sur le territoire de la Métropole.

Aménagement, puis installation de maraîcher en cultures légumières de plein champ à Pont-du-Château.

Mise en place d'un schéma directeur d'aménagement des aires de livraison.

Conclusion de la réflexion visant à valoriser, via le réseau de chaleur Clauvâé, davantage de chaleur fatale issue de l'incinération de déchets ménagers.

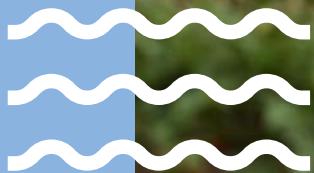
Poursuite de la réflexion de portage et pilotage des RCU de moindre ampleur, et d'installations photovoltaïques avec revente d'électricité importante.

Pour aller + loin

Rendez-vous sur : clermontmetropole.eu, rubrique « Préserver, recycler ».

05

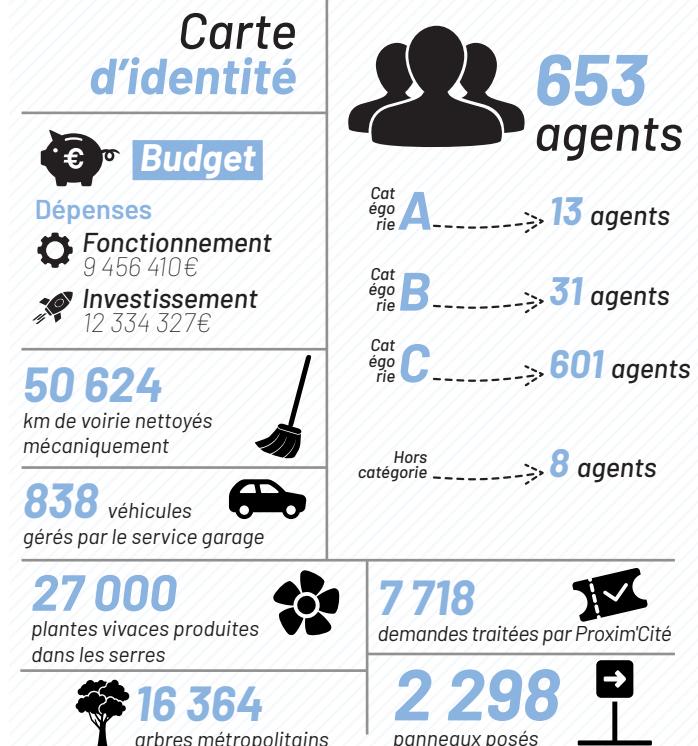
Proximité, relations aux territoires et aux usagers



Espace public et proximité

La Direction de l'espace public et de la proximité a pour missions de :

- entretenir et valoriser les espaces publics (propreté, viabilité hivernale, espaces verts, mobilier urbain, travaux d'entretien de la voirie...);
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des citoyens ;
- garantir un service de proximité et un haut niveau de réactivité à tous les usagers ;



Principaux faits marquants 2024

01

Montée en puissance du service Proxim'Cité avec les travaux InspiRe ayant nécessité en 2024 la mise en place d'une cellule spécifique pour gérer les 7 718 appels et formulaires internet.

04

Augmentation du nombre de véhicules loués pour la viabilité hivernale.

02

Réduction de la production de plantes saisonnières au profit de plantes vivaces moins exigeantes en eau et en entretien, démarrage d'une production locale d'arbustes.

03

Établissement d'une programmation de travaux sur l'espace public pour chaque commune sur la période 2024-2025 avec pour objectif de solder les reliquats à fin 2025.

05

Prise en compte de l'accroissement du volume de déchets sur l'espace public (9 276 tonnes en 2024) et des déchets spécifiques dont les bouteilles de protoxyde d'azote.

Proximité, relations aux territoires et aux usagers



Zoom Sur :

La viabilité hivernale

Chaque hiver, Clermont Auvergne Métropole mobilise un vaste plan de viabilité pour sécuriser les chaussées du territoire. Une flotte de 40 véhicules et des équipes se tiennent prêtes en permanence, sous forme d'astreintes, pour partir sécuriser les routes, c'est-à-dire déneiger et/ou saler, en fonction de l'épisode neigeux.

La végétalisation se taille une place en ville

La végétalisation prend une place de plus en plus prégnante sur l'espace public, tout en s'adaptant aux contraintes liées aux évolutions du climat et des pratiques : développement des espèces végétales résistantes aux maladies et à la sécheresse, optimisation des moyens pour l'entretien et la préservation de la biodiversité avec la gestion différenciée, augmentation de la production des plantes vivaces...

En résumé, un soin particulier est apporté aux végétaux, notamment aux arbres, qui ont fait l'objet d'une charte.



Proxim'Cité au service des usagers

Les travaux d'InspiRe et du réseau de chaleur urbain, engendrant des perturbations, les demandes des usagers de l'espace public, signalant les problèmes rencontrés, auprès de la cellule Proxim'Cité ont explosé. Un travail remarquable a été mené avec les services de la Métropole pour renseigner au mieux les publics, tout en pédagogie et diplomatie.



Perspectives 2025

Réflexion sur les moyens de propreté et de viabilité à mettre en place dans le cadre du schéma cyclable et du projet InspiRe.

Expérimentation d'un outil d'aide à la décision pour le déclenchement des opérations de déneigement.

Plan d'actions sur la zone limite de tout obstacle fixe en bordure du tramway.

Continuité du déploiement du schéma cyclable avec la direction de la mobilité.

Intégration de l'outil Proxim'Cité dans le portail citoyen ICI de la Métropole.

Redécoupage géographique des pôles de proximité.

Implication sur le projet InspiRe et les grands aménagements urbains en vue de l'exploitation de l'espace public réhabilité qui laisse une grande place aux modes de déplacements doux et aux transports en commun.

Changement des distributeurs de carburant et du logiciel de gestion sur les sites du Limousin et de La Charme.



Retrouvez toute notre actualité sur :



@clermontmetropole



clermontmetropole



clermontmetropole.eu



Clermont Auvergne Métropole



Clermont Auvergne Métropole
64/66 avenue de l'Union-Soviétique
BP 231 63007 Clermont-Ferrand cedex 1



04 73 98 30 00



CLERMONTMETROPOL.EU